
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent cinquante-cinquième séance plénière

Tenue par visioconférence le jeudi 4 février 2021, à 15 heures
(heure normale d'Europe centrale)

Président : M. Marc Pecsteen de Buytswerve(Belgique)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1555^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Avant de passer à nos travaux de cet après-midi, je souhaite une chaleureuse bienvenue à notre collègue, Son Excellence Tine Mørch Smith, Ambassadrice de Norvège, qui a récemment accédé à ses nouvelles responsabilités à la Conférence. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue à la Conférence et vous assure, au nom de la Conférence du désarmement, de notre appui et de notre coopération indéfectibles.

Je vais maintenant donner la parole aux derniers orateurs inscrits sur la liste. Je donne tout d'abord la parole à l'Ambassadeur d'Inde.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me joins à vous pour souhaiter la bienvenue au sein de la famille de la Conférence du désarmement à M^{me} Mørch Smith, Ambassadrice de Norvège.

Je remercie l'Ambassadeur Robert Wood et l'Ambassadeur Gennady Gatilov pour leurs déclarations à la séance de ce matin. L'Inde accueille avec satisfaction la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, prorogation qui marque une étape importante et une contribution positive vers l'amélioration ô combien nécessaire du climat international en matière de sécurité et la réalisation de l'objectif d'élimination complète des armes nucléaires, qui est la première des priorités de la communauté internationale.

S'agissant du projet de décision figurant dans la proposition révisée que vous nous avez soumise et qui figure dans le document CD/WP.632, permettez-moi, M. le Président, de vous remercier, vous et vos collègues, d'avoir distribué cette proposition révisée assortie des quelques modifications que nous avons suggérées. J'ai toutefois des questions à poser et des observations à formuler. D'abord, en ce qui concerne le dernier paragraphe du préambule, dans lequel vous avez remplacé « pursuant to rule 28 » par « recalling rule 28 », je voudrais comprendre pourquoi vous avez fait cela, car cela n'est pas très clair ; même si la formulation est proche, je suis sûr qu'il y a une différence subtile.

S'agissant du paragraphe 3, vous avez bien ajouté « effective measures » et supprimé « the nature and scope of agreements », comme nous l'avions proposé. Toutefois, nous constatons que le texte ne répond toujours pas à nos attentes, car le libellé de l'alinéa c du paragraphe 1 du document CD/2119 était : « Envisager l'adoption de mesures efficaces, y compris des instruments juridiques pour les négociations ». J'espère que cette formulation pourra aussi être reprise, comme l'ont également demandé un certain nombre de nos collègues.

J'ai des préoccupations du même ordre à propos du paragraphe 7, qui ne fait pas référence à l'adoption du rapport, mais parle uniquement de refléter dûment les rapports dans le rapport annuel de la Conférence. Il est toutefois essentiel que les rapports soient aussi adoptés par la Conférence du désarmement après l'avoir été par les organes subsidiaires.

Mon estimé collègue mexicain a soulevé la question de savoir si les réunions des organes subsidiaires seraient formelles ou informelles. Mon pays est d'avis que certaines de ces réunions doivent absolument être formelles pour permettre aux pays de faire consigner officiellement leurs déclarations et leurs positions, raison pour laquelle nous sommes très favorables à ce qu'un certain nombre au moins de ces réunions soient formelles, même si la plupart seront certainement informelles.

C'est tout ce que nous avons à dire pour le moment. Vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation pour l'adoption de ce programme de travail avec les modifications que nous avons proposées. Je me réjouis de travailler avec les autres États membres dans la quête d'une décision consensuelle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Inde et je donne la parole à l'Ambassadrice de Norvège.

M^{me} Mørch Smith (Norvège) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, pour vos chaleureuses paroles de bienvenue. Je me réjouis à l'idée de vivre ici, à la Conférence du désarmement, des années qui, je l'espère, nous permettront de bâtir les fondements de la paix et de la stabilité. Puisque c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir accédé aux responsabilités qui sont les vôtres

ici. D'après ce que j'ai entendu, présider la Conférence du désarmement n'est jamais chose aisée et cela n'a rien d'enviable au vu du format virtuel de ses séances. Je dois dire que vous vous en sortez parfaitement bien.

En deuxième lieu, je saisis cette occasion pour saluer l'accord conclu entre les Présidents Biden et Poutine concernant la prorogation pour cinq ans du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Il y a longtemps que la Norvège attendait un tel dénouement, et nous avons fait part de nos attentes aux États-Unis comme à la Fédération de Russie. Cette prorogation est importante pour la Norvège, car le nouveau Traité contribue à la stabilité et à la sécurité mondiales et régionales. Elle est aussi primordiale pour les travaux en cours dans les domaines de la maîtrise des armements et du désarmement.

En troisième lieu, Monsieur le Président, je vous remercie, vous et vos collègues du groupe des six Présidents de la session de 2021 de la Conférence. En raison du cycle annuel de la Conférence et de la brièveté de ses présidences tournantes, le Règlement intérieur ne facilite pas les progrès. Les efforts que vous déployez pour coordonner l'action des six Présidents nous offrent de meilleures possibilités de nous acquitter de notre mandat.

En quatrième lieu, je voudrais dire que la Norvège appuie votre ensemble de propositions concernant le programme de travail, les organes subsidiaires et la déclaration présidentielle. Comme pour tout compromis qui se respecte, il y a des concessions à faire de part et d'autre et personne n'obtient tout ce qu'il avait désiré. Il n'existe pas de raccourci vers la maîtrise des armements et le désarmement. La Conférence du désarmement est le reflet du monde dans lequel nous vivons. La proposition dont nous sommes actuellement saisis demeure en deçà des objectifs que l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, a fixés à l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement dont dispose la communauté internationale. Pourtant, les décennies de blocage de cette instance font que nos ambitions à court terme doivent être mesurées. Si nous commençons par des tout petits pas, nous parviendrons peut-être progressivement à refaire de la Conférence du désarmement l'instance de négociation utile qu'elle aurait dû être et à faire ainsi en sorte qu'il ne soit plus nécessaire de trouver d'autres voies pour mener à bien les processus de désarmement. L'ensemble de propositions dont nous avons été saisis par le groupe des six Présidents de la session de 2021 représente une contribution utile à cet égard.

Au nom de notre sécurité collective, aidons la Conférence du désarmement à se remettre au travail, car sans un dialogue de fond, nous ne pourrions jamais nous asseoir à la table des négociations et nous, la Conférence du désarmement, deviendrons inutiles, incapables de produire la moindre solution. C'est pourquoi nous exhortons nos collègues membres de la Conférence à faire montre de retenue et de flexibilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice de Norvège et donne la parole au Représentant du Mexique.

M. Martinez Ruiz (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation tient tout d'abord à souhaiter la bienvenue à l'Ambassadrice de Norvège et à saluer le rôle important que son pays joue dans les questions de désarmement.

Ma délégation se joint aux délégations qui ont salué l'aboutissement du processus juridique engagé par les États-Unis et la Fédération de Russie afin de proroger le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques pour cinq années supplémentaires. C'est là, à n'en pas douter, un événement positif et bienvenu dans l'environnement géopolitique tumultueux marqué par un regain des tensions et une aggravation des risques pour la sécurité internationale. Nous espérons que cet événement, qui doit être mis en parallèle avec un autre événement positif récent que fut l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ouvrira la voie à un renforcement du dialogue bilatéral, plurilatéral et surtout multilatéral sur les questions de désarmement, de non-prolifération et de sécurité internationale conformément aux principes juridiques internationaux existants.

En particulier, ma délégation est d'accord avec les États-Unis et la Fédération de Russie pour dire que la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques marque une étape importante, mais elle n'est qu'une étape qui devra conduire à d'autres traités aux effets tangibles. Ma délégation est d'avis que cette prorogation devra

nécessairement conduire à la pleine application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à la mise en œuvre des engagements et décisions inscrits dans les documents finals des Conférences des parties chargées de l'examen de cet instrument, en particulier de l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires d'éliminer complètement leurs arsenaux nucléaires en vue de parvenir au désarmement nucléaire.

En ce qui concerne la première version révisée du projet que votre délégation a distribué, nous saluons les efforts que vous-même et les autres Présidents de la session de 2021 de la Conférence du désarmement avez déployés afin de nous rapprocher d'un consensus qui, comme vous l'avez dit à juste titre, ne serait qu'un modeste pas en avant, mais qui aurait le mérite de rapprocher la Conférence de la reprise de l'exercice de son mandat de négociation.

Nous notons avec satisfaction que cette version est plus proche du projet présenté l'année dernière par la délégation algérienne et les autres Présidents de la session de 2020, car nous avons eu alors le sentiment d'avoir été sur le point de parvenir au consensus et étions nous-mêmes disposés à appuyer ce texte, en dépit du fort scepticisme exprimé quant à l'utilité des organes subsidiaires, en particulier au moment d'évaluer les résultats de l'exercice qui s'était déroulé en 2018. Nous estimons que moins le texte s'écartera de la proposition algérienne, plus grandes seront ses chances de succès.

À cet égard, si ma délégation est disposée à accepter une partie des changements proposés dans l'intitulé et l'insertion au troisième paragraphe du préambule, nous savons aussi combien il importe de demeurer cohérents avec la souplesse dont nous avons fait preuve à la précédente séance, et, à ce titre, nous pourrions, si nécessaire, accepter de revenir au libellé de l'année dernière. Cependant, nous sommes préoccupés par l'insertion au paragraphe 3, dont le texte se lit comme suit : « This may include discussions of legally binding instruments for negotiation. » Nous pensons que le libellé précédent tel que proposé par la délégation algérienne laissait subsister une ambiguïté constructive quant à la manière d'interpréter le terme « mesures efficaces » conformément à une analyse contextuelle systématique basée sur les dispositions du paragraphe 2, tout en permettant bien entendu que cette interprétation soit conforme au document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. C'est pourquoi nous préfererions revenir à cette ambiguïté constructive. Si les délégations ne privilégient pas ce choix, nous proposons de remplacer la phrase par le libellé : « This shall include the consideration and recommendation of legally binding instruments for negotiation ». Sinon, nous pourrions appuyer la proposition présentée ce matin par la délégation sud-africaine.

Enfin, nous appuyons les propositions faites par Cuba, l'Inde et d'autres délégations visant à ce que le paragraphe 7 exprime précisément la nécessité pour la Conférence d'adopter les rapports des organes subsidiaires avant de les inclure dans le rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Mexique et donne la parole à la Représentante de l'Indonésie.

M^{me} Werdaningtyas (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous renouveler l'appui de l'Indonésie aux travaux de la présidence et de cette auguste instance.

Comme les autres orateurs, je salue l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Nous espérons que ces événements de première importance contribueront au renforcement de l'architecture du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

L'Indonésie prend note avec satisfaction de la version actualisée de l'ensemble de documents distribué le 29 janvier 2021 et remercie le collège des six Présidents de la session de 2021 des efforts qu'il déploie afin de faire progresser nos travaux. Nous sommes tous d'accord pour dire, je crois, que la Conférence du désarmement doit aller de l'avant si elle entend s'acquitter efficacement de son mandat et conserver sa pertinence. Pour ce faire, il est primordial de mener enfin à son terme la négociation du programme de travail, ce à quoi nous espérons parvenir pendant la première partie de notre session annuelle.

L'Indonésie estime que la version actualisée de l'ensemble de documents constitue une base solide, car elle reprend le texte qui avait été soumis l'année dernière pendant la présidence algérienne et qui avait été sur le point de recueillir un consensus. Nous saluons également les efforts que vous avez déployés afin de préserver le fragile équilibre tout en veillant autant que possible à prendre en considération les propositions et contributions des délégations.

La position de l'Indonésie à la Conférence du désarmement n'a pas changé. Nous souhaitons que soit adopté un programme de travail complet et équilibré, basé sur les travaux antérieurs de la Conférence du désarmement, y compris sur les travaux accomplis par les organes subsidiaires en 2018, et surtout qui permette à cette instance d'accomplir des progrès de fond vers la reprise des négociations sur les questions centrales dont elle est saisie.

Au vu de l'ensemble de documents actuel, nous souhaitons nous aussi que les quatre questions centrales dont la Conférence du désarmement est saisie soient traitées sur un pied d'égalité. Le texte doit exprimer la volonté de progresser en parallèle sur ces questions et préconiser explicitement une volonté véritable de parvenir au même degré d'élaboration sur le fond de chacune des questions.

Du point de vue de l'Indonésie, le désarmement nucléaire est et doit demeurer la première des priorités en matière de désarmement. La Conférence doit immédiatement négocier, puis conclure, une convention globale sur les armes nucléaires. Nous devons poursuivre la négociation d'un programme échelonné assorti d'un calendrier précis. Les États dotés d'armes nucléaires doivent également préserver le droit légitime des États non dotés d'armes nucléaires de bénéficier promptement d'un accord efficace, universel, non soumis à conditions, non discriminatoire et irrévocable sur des garanties de sécurité juridiquement contraignantes.

En ce qui concerne le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, nous devons promouvoir un traité équilibré qui réponde aussi bien aux préoccupations des États dotés d'armes nucléaires qu'à celles des États qui n'en sont pas dotés. Nous engageons également instamment les États membres de la Conférence à s'employer collectivement à contrer les menaces potentielles qu'une militarisation de l'espace extra-atmosphérique et du cyberspace pourraient représenter.

Nous savons que des divergences de vues subsistent en ce qui concerne le projet dont nous sommes saisis, notamment l'ordre des priorités entre les questions. Cependant, la Conférence ne pourra aller de l'avant que si nous sommes tous d'accord pour qu'il en soit ainsi. Mener des négociations sur une question tout en continuant à parler dans le vide sur les autres questions n'est certainement pas une option. Cet ensemble de documents devra garantir à chaque État membre que les travaux de fond sur toutes les questions centrales dont la Conférence du désarmement est saisie déboucheront sur des progrès effectifs au bénéfice de tous. Selon nous, c'est seulement ainsi que nous pourrions obtenir le concours de tous et faire avancer la Conférence.

Dans ce contexte, nous vous encourageons, Monsieur le Président, à poursuivre des consultations approfondies avec toutes les délégations afin de trouver un terrain d'entente. Pour notre part, nous sommes déterminés à collaborer dans un esprit constructif et appelons l'ensemble des délégations à faire preuve de souplesse. L'Indonésie est prête à aider la Conférence du désarmement à reprendre ses travaux de fond et à s'acquitter de son mandat d'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Chargée d'affaires de l'Indonésie et donne la parole à la Représentante de la Fédération de Russie.

M^{me} Kuznetsova (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, dans notre déclaration faite à la première séance plénière de la Conférence, nous avons exposé notre position de principe concernant les modalités de travail de nos délégations à la session de 2021 de la Conférence du désarmement, mais nous n'avons toujours pas formulé d'observations sur l'ensemble de documents proposé.

Comme par le passé, nous considérons qu'un accord sur un programme de travail complet et équilibré constitue un objectif prioritaire.

Nous sommes reconnaissants aux Présidents de la session de 2020 de la Conférence du désarmement et aux six Présidents de la présente session pour les inlassables efforts déployés afin de parvenir à des solutions de compromis sur le programme de travail. La délégation russe a pris une part très active à ces efforts. Nous avons présenté à la présidence belge nos réflexions et nos observations concernant l'ensemble initial de documents. Nous notons que certaines de ces réflexions, de même que les observations formulées par d'autres pays, ont été prises en compte dans la version révisée de la proposition, distribuée sous la cote CD/WP.632.

Toutefois, de notre point de vue, le texte n'a pas fait l'objet d'une révision fondamentale et le document tel qu'il se présente actuellement ne correspond toujours pas au format d'un programme de travail. Comme nous l'avons dit à de multiples reprises, le programme de travail doit prévoir des négociations – ou, à tout le moins, des prénégociations – sur les points de l'ordre du jour, et il ne doit pas se limiter à l'adoption d'un calendrier et à la création d'organes subsidiaires. À cette fin, c'est-à-dire afin de lancer des débats de fond structurés, les délégations ont par exemple adopté en 2018 une solution simple, qui est énoncée dans le document CD/2119.

Nous ne sommes pas opposés à l'idée de reproduire dans une certaine mesure l'expérience de 2018, mais si nous optons pour cette solution, il devra s'agir d'une décision à part entière. Nous proposons par conséquent de modifier comme suit, en anglais, l'intitulé de la première partie du document :

(L'oratrice poursuit en anglais)

« Draft decision on the work of the Conference on Disarmament for 2021 » (Projet de décision sur les travaux de la Conférence du désarmement pour 2021).

(L'oratrice reprend en russe)

L'intitulé de la deuxième partie devrait lui aussi être corrigé. Je vais également en donner lecture en anglais :

(L'oratrice poursuit en anglais)

« Draft decision for the implementation of the decision on the work of the Conference on Disarmament for 2021 » (Projet de décision relative à la mise en œuvre de la décision sur les travaux de la Conférence du désarmement pour 2021).

(L'oratrice reprend en russe)

Nous prenons note du nouveau libellé du paragraphe 3. À cet égard, nous aimerions obtenir des éclaircissements concernant la signification de l'expression suivante :

(L'oratrice poursuit en anglais)

« discussion of legally binding instruments for negotiations » (examen d'instruments juridiquement contraignants pour des négociations).

(L'oratrice reprend en russe)

Sommes-nous invités à nous demander si la communauté internationale a besoin d'instruments juridiquement contraignants sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération ? Dans l'affirmative, une telle tâche ne relève pas de notre domaine de responsabilité. Nous avons été chargés de mener des négociations sur des points précis de l'ordre du jour avec pour but de nous entendre sur des projets d'instruments multilatéraux.

C'est pourquoi nous estimons que la fin de la première phrase du paragraphe 3 aurait pu être libellée comme suit, et je vais à nouveau en donner lecture en anglais :

(L'oratrice poursuit en anglais)

« to consider and recommend effective measures, including legal instruments for negotiations, in line with the Final Document of the first special session of the General Assembly devoted to disarmament » (examiner et recommander des mesures efficaces, y compris des instruments juridiques pour la négociation, conformément au document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement).

(L'oratrice reprend en russe)

Ce libellé a déjà prouvé sa valeur dans la décision de 2018 telle qu'elle figure dans le document CD/2119, et il est beaucoup plus conforme au mandat de la Conférence.

Autre point important, nous considérons qu'il est nécessaire que les comptes rendus des débats des organes subsidiaires soient soumis à la procédure d'approbation de la Conférence avant de pouvoir figurer au rapport annuel soumis par la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies. En conséquence, il convient d'ajouter les mots :

(L'oratrice poursuit en anglais)

« adoption and »

(L'oratrice reprend en russe)

Avant les mots :

(L'oratrice poursuit en anglais)

« due reflection ».

(L'oratrice reprend en russe)

Nous savons parfaitement que les États membres de la Conférence ont des avis divergents concernant l'ordre de priorité des différents points de l'ordre du jour. Si pour certaines délégations, la priorité doit être accordée à la prévention de la production de matières fissiles de qualité militaire, pour d'autres, c'est à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace ou de l'emploi d'armes de destruction massive à des fins terroristes qu'elle doit revenir. S'agissant des deux derniers thèmes, des initiatives intéressantes ont d'ores et déjà été présentées à la Conférence sous la forme de textes ou d'éléments principaux prêts pour la négociation. Nous proposons d'équilibrer l'ensemble de documents proposé en incluant dans le mandat de l'organe subsidiaire 5 l'examen de l'initiative russe visant à élaborer une convention internationale contre les actes de terrorisme chimique et biologique.

L'année dernière, nous avons à maintes reprises abordé la question des fameuses méthodes de travail. Comme par le passé, nous considérons que ces discussions nous font gaspiller des ressources et un temps précieux, ce qui est d'autant plus vrai en cette période de déficit budgétaire et de restrictions liées à la pandémie. Néanmoins, l'immense majorité des délégations semble animée d'un appétit particulier pour de tels débats. Puisqu'il en est ainsi, ces discussions devraient être organisées de manière à ne pas pénaliser notre principal objectif, qui est d'adopter un programme de travail. N'ajoutons pas de la division à la division au sein de la Conférence.

Dans ce contexte, nous estimons qu'il est inapproprié d'élever au rang de facilitateur le statut du responsable des consultations informelles sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement. De plus, nous sommes convaincus que le rapport établi sur de telles consultations ne doit pas être soumis à l'approbation des délégations et ne doit avoir aucun statut officiel, ce qui devrait faire l'objet de la dernière phrase de la déclaration présidentielle. Nous proposons de libeller cette phrase comme suit, et je vais en donner lecture en anglais :

(L'oratrice poursuit en anglais)

« This report should not be agreed and has no status » (Ce rapport ne sera pas être soumis à approbation et n'aura aucun statut).

(L'oratrice reprend en russe)

En conclusion, je tiens à vous assurer que la délégation russe est déterminée à collaborer de manière constructive avec tous ses partenaires pour permettre à la Conférence d'accomplir sans accroc un travail productif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Fédération de Russie et je donne la parole au Représentant de la Slovaquie.

M. Gutten (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la session de 2021 de la Conférence du désarmement. Nous nous réjouissons à la perspective de coopérer avec vous et vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation.

La Slovaquie souscrit à la déclaration faite ce matin au nom de l'Union européenne. Nous accueillons avec satisfaction et appuyons pleinement l'accord conclu entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie concernant la prorogation pour cinq ans du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Nous considérons que ce Traité représente une contribution déterminante à la stabilité et à la sécurité internationales, qu'il renforce la stabilité stratégique entre les deux principaux États dotés d'armes nucléaires en permettant la réduction des arsenaux nucléaires stratégiques déployés et qu'il améliore la prévisibilité et la confiance mutuelle, notamment grâce au mécanisme de vérification qu'il comporte.

La Slovaquie souhaite que l'architecture en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération continue à être défendue, renforcée et améliorée. Nous espérons que la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques stimulera le dialogue sur les moyens d'améliorer la stabilité stratégique et sur de futurs traités de maîtrise des armements permettant de régler les questions générales avec la participation de tous les États concernés. Nous pensons aussi qu'elle pourrait donner une tournure positive à la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

S'agissant de l'ensemble de documents proposé, nous estimons qu'il offre un cadre propice à ce que la Conférence du désarmement puisse effectuer un travail de fond cette année. Nous sommes prêts à nous montrer flexibles et à aller de l'avant sur la base de cette proposition.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Slovaquie et donne la parole au Représentant de l'Algérie.

M. Berkat (Algérie) (*parle en arabe*) : Je prends la parole au nom de l'Ambassadeur Lazhar Soualem, qui n'a pu participer à la présente séance en raison d'un engagement pris antérieurement hors de Genève. Ma délégation accueille avec satisfaction les déclarations des Ambassadeurs des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie concernant la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, laquelle, nous l'espérons, marquera une étape positive dans le domaine du désarmement.

Monsieur le Président, je vous remercie sincèrement et apprécie les efforts précieux que vous avez déployés et les consultations intensives que vous avez menées avec les États membres. Je tiens une nouvelle fois à vous assurer et aussi à assurer les prochains Présidents de la présente session annuelle que l'Algérie appuiera les efforts déployés afin d'aider la Conférence du désarmement à atteindre ses objectifs conformément à son mandat. Comme nous l'avons déclaré au début de la session, nous sommes fermement convaincus que votre méthode, qui repose principalement sur l'approche adoptée à la précédente session et en particulier sur l'ensemble de documents présenté par l'Algérie, est le résultat d'un effort collectif des six Présidents de la session et de tous les États membres. L'approche en question repose objectivement et théoriquement sur les possibilités offertes par le Règlement intérieur, les pratiques coutumières suivies par la Conférence et les succès enregistrés. Elle s'appuie sur les diverses initiatives qui aideront la Conférence à retrouver son statut d'instance de négociation, un objectif qui va dans le sens des intérêts vitaux de tous les peuples. Elle repose également sur l'esprit et la lettre du document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et notamment sur l'idée de base selon laquelle le sens des responsabilités et la bonne foi constituent des principes fondamentaux de l'action multilatérale.

La position de l'Algérie reposait sur la nécessité de parvenir à un consensus absolu et complet sur l'ensemble de documents qu'elle proposait au nom des six Présidents, le but étant de préserver les intérêts de tous les États membres sans exception et de prendre leurs positions en considération. À cet égard, il est utile de rappeler que cette approche a récemment contribué à faire en sorte que l'ensemble de documents proposé par l'Algérie en

guise de solution de compromis soit tout près de réunir un consensus absolu et complet, grâce à la contribution collective et à la participation de tous les États membres de la Conférence et aussi grâce à la flexibilité et aux décisions courageuses de certaines délégations, qui appellent une nouvelle fois tous nos remerciements. Jamais les efforts déployés par la Conférence pour parvenir à un consensus sur un programme de travail n'étaient allés aussi loin depuis l'adoption du dernier programme de travail, en 2009. Nous estimons que les améliorations que vous avez apportées à l'ensemble de documents prennent en compte les intérêts et positions des États membres et qu'elles préservent le fragile équilibre auquel le groupe des six Présidents de l'année dernière était parvenu dans sa proposition.

C'est pourquoi nous appuyons l'ensemble de documents proposé et sommes disposés à appuyer toute amélioration susceptible de nous aider à parvenir à un consensus encore plus large sur cette proposition. Nous espérons que les États membres feront montre de la souplesse requise par tout mécanisme multilatéral et que tout sera mis en œuvre afin que la Conférence du désarmement puisse avancer dans ses travaux. L'Algérie est disposée à appuyer toute initiative destinée à rapprocher les positions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Algérie et donne la parole à la Représentante de la République bolivarienne du Venezuela.

M^{me} Díaz Mendoza (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation se joint à vous pour souhaiter la bienvenue à M^{me} Mørch Smith, Ambassadrice de Norvège.

La République bolivarienne du Venezuela accueille avec satisfaction la décision de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique de proroger le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Nous accueillons aussi avec satisfaction l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui marque une étape très importante vers l'élimination complète de ces armes et un engagement incontestable en faveur de la paix des peuples.

Ma délégation apprécie les efforts du Président et de son équipe, lesquels ont permis la poursuite des activités de la Conférence par la présentation d'un projet de programme de travail. Nous nous associons aux multiples manifestations de gratitude pour les inlassables efforts que vous avez déployés en soumettant ces documents à des consultations approfondies.

Ma délégation est attentive aux commentaires formulés par les États membres concernant la proposition soumise par le Président et nous comptons contribuer aux débats dans un esprit constructif. Nous saisissons cette occasion pour formuler quelques observations liminaires concernant les documents, que notre gouvernement est actuellement en train d'examiner.

S'agissant du premier projet de décision relatif à un programme de travail pour la session de 2021 de la Conférence, il est important de souligner que la Conférence doit s'acquitter de son mandat tel qu'il est énoncé dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et adopter un programme de travail équilibré et complet basé sur son ordre du jour, qui prenne en compte les intérêts de tous les États en matière de sécurité. Dans ce contexte, nous constatons que le paragraphe 1 du document indique que la Conférence décide de travailler en 2021 conformément au tableau joint en annexe. Nous soulignons que l'incidence de la pandémie de maladie COVID-19 sur les travaux de la Conférence en 2020 ainsi que ses possibles conséquences pour 2021 devraient être prises en compte. Ma délégation est d'avis que la Conférence devrait planifier ses futurs travaux en partant du principe que les séances se tiendront en présentiel ou, à défaut, sous forme hybride. Les dernières semaines de séances tenues en ligne uniquement nous ont montré à quel point il était difficile de tenir des débats de fond ailleurs que dans une salle de conférence.

De plus, ma délégation observe avec inquiétude que le secrétariat prépare actuellement un budget prévoyant des séances uniquement en ligne pour toute l'année 2021, ce qui aurait pour effet de restreindre la durée de nos séances à deux heures. Nous considérons qu'il importe de préserver le mandat de négociation de la Conférence, qui n'est pas un organe purement délibératif et qui ne peut donc pas se satisfaire de simples débats ne débouchant sur

aucun résultat. Dans ce contexte, il est judicieux de mettre en évidence les efforts que le Président déploie pour répondre aux préoccupations des États membres concernant le mandat de négociation de la Conférence du désarmement.

Pour ce qui est de la création d'organes subsidiaires, même si nous pensons que les travaux de la Conférence devraient se dérouler en séance plénière, nous sommes disposés à surmonter progressivement le blocage en créant des organes subsidiaires, à condition que le mandat de négociation de la Conférence soit préservé. Pour cette raison, nous notons avec satisfaction que le paragraphe 3 de la version révisée du document précise que l'objectif des organes subsidiaires peut inclure l'examen d'instruments juridiquement contraignants pour la négociation, même si nous aurions préféré un libellé indiquant que les objectifs pourraient comprendre la négociation d'instruments juridiquement contraignants. Au cours des dernières années, plusieurs États membres ont soumis à la Conférence des documents de travail contenant des propositions de traités concrètes concernant, notamment, la cessation de la course aux armements nucléaires, le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace et de la guerre nucléaire. Ces documents de travail méritent toute l'attention de la Conférence.

En ce qui concerne le paragraphe 7, nous estimons, comme d'autres délégations, que les rapports des organes subsidiaires devraient être soumis à la Conférence pour examen en plénière et examinés par celle-ci avant d'être dûment reflétés dans le rapport annuel de la Conférence.

Pour ce qui est du paragraphe 8, nous partageons la préoccupation d'autres délégations quant à la nécessité de ne pas préjuger des futures séances de la Conférence. En outre, à la lecture du tableau annexé au premier projet de décision, nous souhaiterions obtenir des éclaircissements concernant la mise en œuvre des arrangements relatifs aux organes subsidiaires et les autres questions d'organisation. Nous nous demandons quelle est la différence entre ces deux points et quelles sont les tâches qui en relèvent respectivement. Est-il question de l'adoption de la seconde décision ou de l'application de la première ? En d'autres termes, il serait important et utile de savoir plus précisément sur quoi portent ces arrangements.

Ma délégation entend continuer à participer dans un esprit constructif aux discussions sur le programme de travail et nous espérons sincèrement qu'en 2021, la Conférence sera enfin en mesure de convenir d'un programme de travail susceptible de l'aider à sortir de l'impasse. Toujours dans ce même esprit, nous nous demandons si le projet de déclaration présidentielle est vraiment nécessaire. À en croire certains États membres, la nécessité d'adapter et d'améliorer les méthodes de travail de la Conférence de façon à les rendre plus efficaces justifierait l'adoption d'une telle déclaration. Toutefois, en décidant d'adopter les projets de décision 1 et 2, les États membres apporteraient la démonstration que les méthodes de travail de la Conférence répondent à nos objectifs.

Mon pays continue d'estimer que nous ne devons pas établir de lien de conditionnalité entre l'examen des questions de fond et l'examen des questions de procédure, car cela ne ferait qu'alimenter la politisation et la polarisation des travaux de la Conférence et ne nous aiderait en aucun cas à sortir de l'ornière. De plus, ma délégation a du mal à comprendre quel serait le statut de cette déclaration présidentielle par rapport aux deux projets de décision contenus dans un seul document. Nous serions particulièrement avisés de séparer les textes des deux décisions et de tenter de parvenir à un consensus sur l'un, puis sur l'autre, comme ce fut le cas en 2018.

La République bolivarienne du Venezuela est déterminée à travailler avec tous les autres États membres afin de faire avancer les travaux de fond de cette instance grâce à un dialogue constructif, transparent et participatif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la République bolivarienne du Venezuela et donne la parole au Représentant de la Pologne.

M. Szewczuk (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne voit dans la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques pour cinq ans une étape prometteuse qui contribuera à préserver la stabilité stratégique entre les États-Unis d'Amérique et la

Fédération de Russie, c'est-à-dire entre les États possesseurs des arsenaux nucléaires les plus importants.

Nous pensons que les Parties au Traité poursuivront le dialogue dans cette voie avec pour but de conclure un instrument de portée plus large couvrant toutes les armes nucléaires, y compris les armes nucléaires non stratégiques et les nouveaux types d'armes nucléaires. Les futures discussions devront également conduire à une amélioration de l'efficacité des mécanismes de vérification.

S'agissant de l'ensemble de documents dont nous sommes saisis, nous l'appuyons pleinement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Pologne et donne maintenant la parole au Représentant du Brésil.

M. Dalcero (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme nous l'avons déclaré dans nos remarques liminaires, vous pouvez compter sur notre plein appui dans les efforts que vous déployez afin de permettre à la Conférence d'approuver l'ensemble de documents dont elle est saisie.

Le Brésil estime qu'il serait très important que les négociations progressent rapidement compte tenu du programme de désarmement qui est le nôtre cette année, notamment la Conférence des Parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les conférences d'examen d'autres instruments relatifs au désarmement.

Sachant que nous figurons au nombre des pays devant exercer la présidence de la Conférence à sa session de 2021, il n'était pas dans nos intentions de prendre la parole aujourd'hui. Cependant, j'aimerais faire un commentaire au sujet des questions posées par deux délégations ce matin à propos de la façon dont les négociations vont se dérouler en ligne.

Qu'il me soit permis de vous faire part de mon expérience personnelle. En 2018, la dernière fois que nous avons tenu des négociations sur le fond à la Conférence du désarmement, j'assistais déjà aux travaux de cette instance et prêtais main-forte à mon Ambassadeur qui présidait alors l'organe subsidiaire 3 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je me souviens très bien que nous avons accompli l'essentiel de notre travail dans le cadre de négociations et de consultations informelles entre deux – parfois trois – délégations.

Il est évident que nous pouvons reproduire cette expérience dans la situation sanitaire que nous connaissons aujourd'hui. Nous pouvons très bien tenir des consultations bilatérales sur une plateforme numérique, et même en présentiel si nous ne sommes pas plus de cinq. De plus, nous ne savons pas quelle sera la situation sanitaire dans quelques mois. Peut-être pourrons-nous revenir à une formule hybride pour parachever et adopter les rapports des organes subsidiaires ainsi que le rapport annuel de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Brésil. Nous sommes arrivés à la fin de la liste des orateurs d'aujourd'hui. Deux délégations souhaitent exercer leur droit de réponse. Je donne la parole au Représentant de l'Ukraine.

M. Kapustin (Ukraine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, l'Ukraine souhaite exercer son droit de réponse à la suite d'un commentaire formulé par la Fédération de Russie. Nous rejetons toutes les allégations fausses et perverses proférées par le Représentant de ce pays, M. Belousov, même si elles ne méritent pas que l'on s'y attarde beaucoup.

Vous savez, il existe un excellent proverbe russe que l'on pourrait rendre en français par « C'est la poule qui chante qui a fait l'œuf ».

Une fois de plus, la Fédération de Russie tente d'imposer sa propre réalité parallèle à la communauté internationale. Cependant, la vraie réalité est tout autre. C'est bien la Russie qui crée les problèmes et qui les exporte chez ses voisins que sont l'Ukraine, la Géorgie et d'autres pays en les agressant militairement. Elle fragilise l'architecture internationale de sécurité en violant les principaux instruments internationaux, en particulier le Memorandum

de Budapest, et la signature de l'accord sur la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques ne saurait en aucun cas lui servir d'excuse.

Le régime russe crée des problèmes pour ses propres citoyens en les empoisonnant à l'aide d'agents chimiques sophistiqués.

En s'efforçant de révéler tous les crimes et méfaits perpétrés par la Russie, l'Ukraine parle le langage de la vérité et utilise des arguments dignes de foi, des faits et des arguments qui ne sont pas de simples allégations. Le fait est qu'il n'y a pas de conflit interne en Ukraine et que l'agression extérieure russe contre mon pays se poursuit. Les actions perpétrées par l'administration d'occupation russe dans le Donbass et en Crimée sont contraires au droit international humanitaire, sont subversives et ont pour but de saper l'intégrité territoriale de mon pays. Je rappelle une nouvelle fois la résolution 68/262 sur l'intégrité territoriale de l'Ukraine, dans laquelle l'Assemblée générale, réagissant à l'occupation illégale de la Crimée par la Fédération de Russie, a demandé à tous les États, organisations internationales et institutions spécialisées de ne reconnaître aucune modification du statut de la Crimée et de s'abstenir de tout acte ou contact susceptible d'être interprété comme valant reconnaissance d'une telle modification de statut.

Je rappelle également que ces actions ne procèdent ni du choix légitime de la population de la Crimée ni d'un soi-disant référendum libre. Au contraire, elles sont le résultat d'un scénario machiavélique exécuté en Crimée par des autorités autoproclamées et illicites sous la menace des armes des militaires russes, les fameux « hommes verts », qui a conduit à la tentative d'annexion de la péninsule par la Fédération de Russie, annexion qui n'a pas été reconnue par la communauté internationale.

Nous demandons instamment à la Fédération de Russie de mettre fin à l'occupation illégale de la Crimée et à la militarisation de la mer Noire et de la mer d'Azov et de mettre fin à son agression contre l'Ukraine, notamment en retirant ses formations armées, ses mercenaires et leur matériel présents dans les territoires temporairement occupés d'Ukraine, en établissant un contrôle efficace des frontières et en respectant pleinement ses engagements au titre des accords de Minsk.

Nous affirmons une fois de plus que la Crimée fait et fera partie de l'Ukraine, en dépit de toutes les manœuvres entreprises par la Russie pour la voler. Le temps est venu de restituer tout ce qui a été dérobé. Nous sommes convaincus que le temps viendra où la Fédération de Russie devra rendre des comptes devant la communauté internationale pour l'agression perpétrée contre l'Ukraine. Les juridictions internationales sont déjà saisies de plusieurs affaires.

Je voudrais maintenant aborder le contexte plus général de l'agenda international en matière de sécurité. Notre Ambassadeur a évoqué la nécessité de restaurer la confiance, mais comment y parvenir lorsque nous avons parmi nous un État membre qui viole les traités internationaux et la Charte des Nations Unies, sans parler de multiples accords bilatéraux ? Nous avons tous plus d'une fois entendu le Kremlin faire à propos de certains pays, en particulier de l'Ukraine, des déclarations parlant de partenariat, de confiance et de transparence. Cependant, nous avons découvert que derrière ces déclarations se dissimulaient des agressions armées brutales et parfaitement orchestrées conduisant à l'occupation de territoires d'États voisins de la Russie.

Cette attitude adoptée par le Gouvernement russe peut dans la plupart des cas se résumer succinctement par l'expression éloquentes « le loup dans la bergerie ». Sous couvert de servir de nobles objectifs dans les domaines de la maîtrise des armements et du désarmement, la Fédération de Russie s'emploie par tous les moyens possibles à dissimuler ses violations éhontées du droit international, de la Charte des Nations Unies et des traités bilatéraux. Il s'ensuit que des innocents meurent et que l'existence pacifique et le développement de certains pays pâtissent gravement de cette situation. La confiance entre les acteurs internationaux est fragilisée et l'architecture de la sécurité mondiale dégradée.

Je voudrais m'arrêter sur deux exemples. D'abord, le Mémorandum de Budapest : s'il est vrai que la partie russe n'a pas employé l'arme nucléaire contre l'Ukraine, ce qui est interdit par l'article 5 de cet instrument, il est aussi vrai qu'elle viole avec perfidie toutes les autres dispositions de cet instrument, lequel est fondamental pour toute l'architecture de

sécurité internationale et prévoit que l'indépendance, la souveraineté et les frontières existantes de l'Ukraine doivent être respectées, au même titre que l'obligation de s'abstenir de la menace ou de l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de l'Ukraine et que l'obligation de s'abstenir, entre autres choses, de toute mesure de coercition économique contre l'Ukraine.

En deuxième lieu, le Représentant de la Fédération de Russie a indiqué que son pays appuyait depuis vingt ou trente ans le renforcement de l'architecture internationale de sécurité. Cela me rappelle qu'il existe un principe qui veut que l'explication la plus simple soit généralement la bonne. C'est pourquoi je donne au Représentant de la Fédération de Russie un conseil tout simple : respectez les accords internationaux, en particulier et surtout le Mémorandum de Budapest, la Convention sur les armes chimiques et les autres instruments auxquels vous êtes partie et qui forment déjà en eux-mêmes l'architecture de la sécurité internationale. Cela pourrait contribuer à restaurer la confiance dont la Conférence du désarmement a le plus grand besoin pour faire avancer ses travaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

M. Azadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de souhaiter la bienvenue et plein succès à l'Ambassadrice de Norvège.

Monsieur le Président, j'ai demandé la parole pour exercer le droit de réponse de ma délégation en réaction à la remarque du Représentant des États-Unis. Le Représentant des États-Unis a en effet allégué que l'Iran ne respectait pas ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Une telle allégation est tout simplement trop mensongère pour appeler quelque éclaircissement que ce soit. En réalité, il serait plus exact de dire que l'Iran fait davantage que respecter ce Traité, particulièrement depuis la conclusion du Plan d'action global commun, l'accord multilatéral que le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé par sa résolution 2231 (2015) et dont les États-Unis se sont capricieusement retirés tout en continuant à le violer éhontément. Les États-Unis persistent à violer la résolution 2231 (2015) alors que des semaines se sont écoulées depuis la disparition de l'infâme régime Trump.

La longue tradition qui pousse les États-Unis à violer ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se caractérise par les éléments suivants, mais ne s'y limite certainement pas. Premièrement, en ce qui concerne les obligations découlant de l'article VI, la mise au point de nouvelles armes nucléaires et les déclarations des responsables américains selon lesquelles les obligations acceptées aux précédentes conférences d'examen, notamment les 13 mesures pratiques devant conduire au désarmement adoptées à la Conférence d'examen de 2000, appartiendraient au passé et ne s'imposeraient plus aux États-Unis, constituent une violation caractérisée par les États-Unis de leurs obligations au titre de cet article et des obligations acceptées aux précédentes conférences d'examen. Il est un fait que les États-Unis ne respectent pas les obligations qui leur incombent au titre de l'article VI du Traité, lequel engage tous les États parties à poursuivre de bonne foi des négociations sur le désarmement nucléaire. Le Représentant des États-Unis pourrait peut-être préciser la lecture que son pays fait des obligations qui découlent de cet article.

Deuxièmement, le partage d'armes nucléaires quelles qu'elles soient est une violation flagrante des obligations explicites découlant des articles I et II du Traité. En transférant des centaines d'armes nucléaires à certains États non dotés d'armes nucléaires, les États-Unis sont de toute évidence en situation de non-respect de leurs obligations de non-prolifération au titre de ces articles.

Comme le prévoit l'article IV, aucune des dispositions du Traité ne saurait être interprétée comme portant atteinte aux droits inaliénables conférés aux États parties par l'article IV. Tous les États parties sont tenus de faciliter dans toute la mesure du possible l'échange de matériel, de matières et de renseignements scientifiques et techniques relatifs aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Dans ce contexte, je réaffirme que les documents finals des Conférences d'examen de 1985, 2000 et 2010 disposent que les choix et décisions de chaque pays dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire doivent être respectés et protégés. En empêchant

l'Iran de jouir de ses droits au titre de cet article, les États-Unis se trouvent une nouvelle fois en situation de non-respect des obligations qui leur incombent en vertu de l'article IV du Traité.

L'Iran a toujours pleinement respecté le droit international ainsi que ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et il est grand temps que les États-Unis s'acquittent à leur tour de leurs obligations internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci. Puisque plus personne ne demande la parole cet après-midi, permettez-moi de vous remercier une nouvelle fois pour vos propositions et commentaires judicieux. J'invite les délégations qui ont proposé des textes à avoir l'amabilité de les soumettre par écrit. J'invite également les délégations à continuer de se mettre en rapport avec moi si elles souhaitent examiner une question en particulier.

Des questions ont été posées et je vais maintenant tenter d'y répondre, au moins à quelques-unes. À la question de savoir si les ressources financières allouées à la Conférence seront suffisantes pour couvrir les séances des organes subsidiaires, je répondrai en vous renvoyant à la note verbale que le secrétariat a envoyée à toutes les délégations la semaine dernière. Sur cette base, j'ai bon espoir que des ressources pourront être trouvées pour permettre la tenue de ces séances. Je donne la parole à la Secrétaire.

M^{me} Day (Secrétaire de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je confirme que la Division de l'administration de l'Office des Nations Unies à Genève a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau du Contrôleur au Siège de l'Organisation, qui s'est engagé à trouver les ressources nécessaires pour couvrir le surcroît de dépenses que l'utilisation de plateformes virtuelles imposera en 2021 pour les travaux des organes relevant du budget ordinaire, dont la Conférence du désarmement fait partie. Les fonds nécessaires seront donc dégagés tant que la Conférence du désarmement devra tenir ses séances en ligne du fait des mesures prises par le pays hôte et par l'Office des Nations Unies à Genève.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire de cette précision.

Il a aussi été demandé si les séances des organes subsidiaires seraient formelles ou informelles. Je dirais que les deux sont possibles. Chaque organe subsidiaire tiendra quatre séances et, s'il est vrai que chaque coordonnateur ou coordonnatrice pourra organiser le travail comme il ou elle l'entendra, je suggérerais de commencer par une séance formelle avec des déclarations générales, puis, peut-être, de tenir les deux séances suivantes en mode informel, et enfin de tenir une dernière séance formelle afin de finaliser les travaux. Toutefois, comme je l'ai dit, il appartiendra à chaque organe subsidiaire de s'organiser.

La question de savoir si les séances se tiendront en présentiel ou de façon hybride n'est pas de notre ressort. Cela dépendra des décisions que prendront les autorités suisses. Nous devons donc attendre pour voir ce qu'il sera possible de faire.

Le Représentant de l'Inde a demandé quelle était la raison du changement apporté au dernier paragraphe du préambule du premier projet de décision, où est rappelé l'article 28 du Règlement intérieur au lieu d'indiquer « en application de l'article 28 du Règlement intérieur ». Cette proposition émanait de la Fédération de Russie et nous pensons que la formule était sans doute meilleure, même si la différence de fond n'est guère importante.

Une importante question a également été posée sur la voie à suivre, la feuille de route. Comme je l'ai dit, nous avons écouté très attentivement tous les commentaires et toutes les propositions, dont certains étaient largement soutenus par plusieurs délégations alors que d'autres délégations sont peut-être en désaccord avec d'autres propositions. Nous ferons le maximum pour être aussi accommodants que possible et répondre au mieux aux préoccupations des uns et des autres, mais nous devons respecter l'équilibre général.

Certains d'entre vous ont fait savoir que l'ensemble de documents n'était pas parfait et qu'il ne pouvait pas l'être, et je suis complètement d'accord avec une telle affirmation. Je pense que si une proposition est parfaite aux yeux d'une délégation, elle deviendra peut-être inacceptable pour une autre, ce qui explique sans doute pourquoi nous sommes aux prises avec ce problème. J'ai néanmoins entendu beaucoup de délégations afficher leur soutien et se déclarer prêtes à faire preuve de souplesse, ce dont je leur suis extrêmement reconnaissant.

Nous examinerons et étudierons les propositions avec tous les membres du collège présidentiel de la présente session et tenterons de revenir vers vous dès que possible avec une proposition améliorée qui, sans être parfaite, pourra à notre avis être acceptable. Je vous propose donc que nous nous retrouvions mercredi matin afin d'adopter les différents éléments de l'ensemble de documents proposé. Entre temps, je me tiens à votre disposition pour des consultations.

La séance est levée.

La séance est levée à 16 h 20.